



**Respect**  
**Esprit d'équipe**  
**Professionalisme**

## Appel à candidatures

### RECRUTEMENT DE 138 SAPEURS-POMPIERS AMBULANCIERS VOLONTAIRES AU SEIN DE LA ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG ET CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT (H/F)

La Zone de secours Luxembourg, plus particulièrement le Conseil de Zone, en sa séance du 23/05/2018 et conformément à l'Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des Zones de secours, déclare vacantes 138 places de sapeurs-pompiers volontaires et lance pour compléter son cadre opérationnel professionnel, un appel à candidatures pour le recrutement de sapeurs-pompiers ambulanciers volontaires au sein de la Zone de secours Luxembourg et constitution d'une réserve de recrutement.

La fonction est ouverte aux hommes et aux femmes.

#### 1. Description de fonction :

Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels.

En outre, il exécute les missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.

Pour plus de détails, merci de bien vouloir vous référer aux deux profils de fonctions ci-annexés, tels que définis par l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016, à savoir « Sapeur-pompier » et « Secouriste-ambulancier ».

## **2. Conditions à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :**

- Etre Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- Etre âgé de 18 ans au minimum ;
- Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Satisfaire aux lois sur la milice ;
- Etre titulaire du permis de conduire B ;
- Etre titulaire d'un certificat d'aptitude fédéral du cadre de base, du cadre moyen ou du cadre supérieur, tel que visé à l'article 35 du statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

## **3. Conditions à remplir au moment de la nomination :**

- Etre détenteur du brevet B01 ;
- Etre détenteur du brevet d'aide médicale urgente de secouriste ambulancier ;
- Etre détenteur du permis C ;
- Etre domicilié et habiter effectivement dans un rayon de 7 km ou 10 minutes de son poste d'attache. L'outil Google Maps est utilisé pour déterminer le trajet domicile jusqu'au dit poste. Si plusieurs trajets sont proposés par Google Maps, un de ceux-ci doit correspondre à un des critères précités.
- Conformément au règlement d'ordre intérieur en vigueur au sein de la Zone de secours Luxembourg, les agents volontaires doivent satisfaire à un taux mensuel minimal de disponibilité de 21% et un taux de réponse favorable en cas de rappel de 99%. Plus de détails sur cette obligation sont précisés dans ce règlement, tout comme les exceptions possibles.

## **4. Modalités de sollicitation :**

**Sont seules prises en considération, les candidatures complètes envoyées au plus tard à la date limite d'introduction des candidatures. Chaque candidature est motivée.**

Les candidatures motivées devront parvenir, sous peine de nullité, par pli recommandé, à l'adresse suivante : Zone de secours Luxembourg – Cpt. S. THIRY, Commandant de Zone, Place Léopold 1 (annexe du Palais – 1er étage) à 6700 Arlon, pour le **19 septembre 2018 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi, ou déposées au Service des Ressources Humaines de la zone (de 09h à 16h) contre accusé de réception.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des Ressources Humaines par téléphone au 063/212 627 ou par email via l'adresse [rh@zslux.be](mailto:rh@zslux.be).

L'acte de candidature doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation (dûment signée) ;
- Une copie de la carte d'identité ;
- Un extrait du casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois maximum précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Une copie du certificat d'aptitude fédéral du cadre de base, du cadre moyen ou du cadre supérieur ;
- Copie des permis de conduire en sa possession ;
- Une attestation de milice (pour les candidats masculins nés avant le 1/1/1976) ;
- Tout autre document jugé pertinent par le (la) candidat(e).

## 5. Réserve de recrutement

Sur base des résultats du concours et par ordre de réussite, les 138 premiers lauréats seront admis au stage de recrutement et les lauréats excédentaires seront versés dans une réserve de recrutement ayant une validité de 2 ans. Le Conseil de Zone peut décider à deux reprises de prolonger cette réserve de 2 ans.

Pour rappel, pour réussir le concours, les candidats doivent obtenir au minimum 60%.

## 6. Stage de recrutement :

### Stage de recrutement :

La décision d'admission au stage de recrutement est communiquée à l'intéressé par le président ou son délégué par lettre recommandée ou par toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine.

Le stage de recrutement débute le jour de l'entrée en service pour autant que le candidat ait satisfait à l'examen médical éliminatoire tel que défini par la réglementation. Il a une durée maximale de 6 ans durant laquelle le stagiaire doit obtenir les brevets requis et satisfaire aux conditions de nomination. Ce stage s'effectue sous la supervision d'un supérieur fonctionnel, dénommé « Maître de stage », désigné par le Commandant.

### Nomination à la fin de stage :

A la fin du stage de recrutement, le maître de stage établit le rapport de stage après avoir recueilli les informations nécessaires et après concertation avec le stagiaire. Le maître de stage propose par le biais de du rapport de stage final, soit de nommer le stagiaire, soit de licencier le stagiaire, soit de prolonger la période de stage de deux fois six mois.

## 7. Publication

L'appel est publié au moins trente jours ouvrables avant la date limite d'introduction des candidatures :

- sur le site de la zone <http://www.zslux.be> ;
- dans les postes de la zone de secours Luxembourg ;
- sur le site internet de la Direction générale de la Sécurité civile du SPF Intérieur <http://jedevienspompier.be> ;
- sur le site internet du FOREM.

Un règlement d'épreuve est joint au présent appel à candidatures, lequel précise le contenu de l'épreuve ainsi que la composition du jury.



**Respect**  
**Esprit d'équipe**  
**Professionalisme**

## Règlement d'épreuve

### RECRUTEMENT DE 138 SAPEURS-POMPIERS AMBULANCIERS VOLONTAIRES AU SEIN DE LA ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG ET CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT (H/F)

La Zone de secours Luxembourg, plus particulièrement le Conseil de Zone, en sa séance du 23/05/2018 et conformément à l'Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des Zones de secours, fixe comme suit le règlement d'épreuve relatif au recrutement de 138 sapeurs-pompiers ambulanciers volontaires au sein de la Zone de secours Luxembourg et constitution d'une réserve de recrutement.

Le présent règlement précise le contenu du concours, les critères de réussite et la composition du jury.

#### 1. Concours de recrutement :

Le Concours de recrutement se déroule sous la forme d'un entretien oral permettant entre autre d'apprécier la motivation du candidat, sa disponibilité, son engagement et sa conformité avec la description de fonction et la Zone, notamment sur base des éléments suivants :

- Bonne maîtrise de la langue française ;
- Connaissances générales relatives à la réforme des services d'incendie ;
- Bonne connaissance de la géographie locale de la Zone de secours Luxembourg (localités, communes limitrophes, réseau routier,...) ;
- Questions en lien avec le métier de Sapeur-pompier.

Pour réussir le concours, les candidats doivent obtenir au minimum 60%.

## 2. Composition du jury :

Le jury est composé de la manière suivante pour la Zone de secours Luxembourg :

- Du Commandant de Zone, ou de son délégué ;
- Du responsable du pôle Administration, Ressources Humaines et Formations, ou de son délégué ;
- Du responsable du pôle Organisation des Secours, ou de son délégué ;
- D'un officier responsable d'un secteur organisationnel ;
- D'un secrétaire du service RH, sans voix délibérative ;
- D'un délégué par organisation syndicale représentative dans la zone, membre observateur.

Aucun membre du jury d'examen ne peut être le conjoint, le parent ou l'allié jusqu'au troisième degré inclus d'un candidat.

Le jury établit un classement des candidats. Le conseil est lié par ce classement en ce qui concerne la désignation et l'admission au stage de recrutement.

Les candidats sont informés de leur résultat par lettre recommandée ou par toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine.

	<u>Description de fonction</u> <b>Zone de secours Luxembourg</b> <b>Sapeur-pompier</b>
<b>Objectifs</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Effectuer les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone.</li> <li>2. Appliquer la politique de sécurité afin d'exécuter de manière sécurisée les opérations de secours.</li> </ol>
<b>Description</b>	<p>Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.</p>
<b>Tâches-clés et domaines d'activité</b>	<p><b><u>Finalités-clés</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Collaborateur opérationnel fonction de base (intervention)</u></li> </ol> <p>Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme.</li> <li>- Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées.</li> <li>- Limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses.</li> <li>- Effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses.</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. <u>Collaborateur opérationnel (préparation)</u></li> </ol> <p>Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour soi-même, ses collègues et les personnes en détresse.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.</li> <li>- Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.</li> </ul>
<b>Place dans l'organisation</b>	<p><b><u>La fonction est dirigée par :</u></b>  Le sapeur-pompier est placé sous la direction hiérarchique du cadre moyen (sergent, adjudant), mais peut, dans des situations d'intervention, travailler également sous la direction d'un caporal.</p> <p><b><u>La fonction ne dirige pas :</u></b>  /</p>

Éléments de réseau	<b><u>La fonction reçoit des informations de :</u></b>	
	Sous-officier dirigeant	Avis oraux Contact personnel
		Décisions Contact personnel, informel, mail,....
	Officier supérieur	Décisions Lettre, mail,...
	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...
	<b><u>La fonction fournit des infos à :</u></b>	
	Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis,...
	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...
Citoyens	Questions orales, avis,...	
Autonomie	<b><u>La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :</u></b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le choix d'une solution alternative si, en raison d'une modification imprévisible ou d'une évolution rapide de la situation, la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure est infaisable en raison d'un risque important pour sa propre sécurité.</li> <li>- L'interruption d'une mission opérationnelle, pour autant qu'un danger grave existe pour sa propre sécurité et qu'aucune autre solution ne soit possible pour mener à bien la mission.</li> <li>- Le choix d'une meilleure solution si une modification imprévisible ou une évolution rapide de la situation rend la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure moins adaptée ou si une meilleure solution se présente et si le supérieur hiérarchique n'est pas/ne peut pas être joignable à temps.</li> <li>- Le timing et la méthode d'exécution concrets d'une mission, dans les limites établies par le supérieur et les procédures opérationnelles.</li> </ul>	
Autonomie	<b><u>La fonction doit demander l'autorisation pour :</u></b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le choix de la procédure d'engagement et les dérogations éventuelles à cette procédure lors de l'exécution des tâches opérationnelles.</li> <li>- Toute initiative qui ne lui est pas confiée par son supérieur, par le règlement de travail ou d'ordre intérieur du service.</li> <li>- Toute activité qui influence l'opérationnalité du service, sans que des règles spécifiques n'aient été convenues en ce qui concerne la garantie de l'opérationnalité au cours de cette activité.</li> </ul>	
Cadre et conditions de travail	Place dans l'organigramme	Le sapeur-pompier se situe au niveau du recrutement. Il est l'exécutant au sein de l'organisation de l'équipe d'incendie.
	Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Horaire de prestation irrégulier</li> <li>• Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit</li> <li>• Les rappels sont possibles</li> <li>• Charges physiques et lourdes possibles</li> </ul>
	Niveau	Sixième année enseignement secondaire professionnel
	Recrutement	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Période d'intégration	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Diplôme	Obtention du brevet BO1 pendant le stage

	<u>Description de fonction</u> <b>Zone de secours Luxembourg</b> <b>Secouriste - ambulancier</b>	
	<p>Cette fonction est associée au cadre de base, cadre moyen ou lieutenant.</p> <p>La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques.</p> <p>Il est toutefois possible que, dans certaines zones, l'ambulancier entré en service n'effectue aucune tâche opérationnelle de sapeur-pompier et n'ait pas un grade de pompier. (AR 23/08/2014)</p>	
<b>Description</b>	<p>Le secouriste-ambulancier est un maillon important de la chaîne de l'aide médicale urgente. Il travaille dans une équipe restreinte. Dans le cadre de son travail, il est à même de réagir de manière dynamique et indépendante. Il fait preuve d'empathie et accorde une attention particulière à l'hygiène et à la prévention médicale.</p> <p>A titre préparatoire, le secouriste-ambulancier est chargé de l'entretien des ambulances. Il veille quotidiennement à ce que l'inventaire soit en ordre, et le complète le cas échéant. Il est également en contact étroit avec le responsable du matériel afin de disposer à tout moment d'un stock de matériel suffisant.</p> <p>Le secouriste-ambulancier est mobilisé dans le cadre des urgences médicales et de l'assistance aux services d'incendie lors d'interventions lourdes. Il joue ainsi un rôle crucial dans le fonctionnement opérationnel des services d'incendie et de l'aide médicale urgente dans la zone.</p> <p>Le secouriste-ambulancier transporte non seulement la victime, mais il la traite également selon ses connaissances et compétences, et il transfère des informations très importantes du lieu du sinistre vers l'hôpital. Etant donné qu'il est souvent en contact avec le citoyen en détresse, mais également avec des médecins et infirmiers d'autres institutions, il est également la carte de visite de la zone et fait preuve de compréhension et de tact en toutes circonstances.</p> <p>Le secouriste-ambulancier veille à se recycler en permanence et il se tient informé des nouvelles méthodes de travail et directives.</p> <p>Le secouriste-ambulancier s'informe en continu du nouveau matériel utilisé dans les ambulances.</p>	
<b>Tâches-clés et domaines d'activité</b>	<p>Pour la fonction de secouriste-ambulancier, il est renvoyé au profil de compétences rédigé par le SPF Santé publique.</p>	
	<p>La description de fonction pour les parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Place dans l'organisation</li> <li>• Eléments de réseau</li> <li>• Autonomie</li> <li>• Situations et conditions de travail</li> </ul> <p>est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les dispositions de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours, à l'exception des ambulanciers non-pompier (AR 23/08/2014)</p>	
<b>Situations et conditions de travail</b>	Diplôme, brevet, certificat, ...	Obtention et maintien du brevet d'ambulancier (AR 13/02/1998) Conditions AR 23/08/2014